



Charte de sélection des candidats des Grands Prix de l'Éducation Financière 2026

Préambule

Les Grand Prix de l'Éducation Financière visent à récompenser les initiatives les plus remarquables dans le domaine de l'éducation financière qu'elles proviennent d'acteurs institutionnels, privés ou associatifs. Ces initiatives doivent répondre aux enjeux de sensibilisation et de formation tout en respectant des principes d'impact, de durabilité, de neutralité et d'accessibilité.

Jury

Le jury est composé d'experts indépendants issus des domaines de l'éducation, des finances, des associations et des médias. Une attention particulière sera portée à la pérennité, l'efficacité (nombre de personnes touchées, résultats...) et la dimension inclusive des projets.

Candidats

Les candidats devront garantir que leur initiative est conforme aux lois et réglementations applicables ainsi qu'au règlement du concours, disponible sur le site internet des Grands Prix.

Lauréats

Les lauréats seront dévoilés lors de la semaine de l'éducation financière en Mars 2026. Les initiatives primées s'engagent à :

- Maintenir leur conformité aux principes de cette charte.
- Partager leurs bonnes pratiques et leurs résultats pour inspirer d'autres acteurs.
- Contribuer activement à la sensibilisation et à la promotion de l'éducation financière.
- Respecter les règles de communication autour du Grand Prix et son règlement

Critères d'évaluation

1. Impact

Les projets doivent démontrer un effet significatif sur leurs bénéficiaires.



- Amélioration des connaissances financières.
- Renforcement de l'autonomie financière des publics cibles.
- Résultats mesurables à travers des indicateurs (enquêtes, études d'impact, témoignages).

2. Durabilité

Les initiatives doivent être conçues pour avoir un effet durable.

- Modèle pérenne garantissant la continuité de l'action.
- Contribution aux Objectifs de Développement Durable (ODD) lorsque applicable.

3. Valeur pédagogique

Les initiatives doivent être menées avec une priorité d'inclusion et d'éducation financière

- Contenus éducatifs factuels et objectifs
- Respect d'une posture pédagogique et éthique

4. Accessibilité

Les projets doivent être accessibles pour l'audience visée

- Contenus adaptés aux besoins de l'audience adressée
- Utilisation de formats inclusifs et accessibles (langues, formats numériques, supports adaptés).
- Communication nécessaire à la découverte du dispositif pour le public visé
- Idéalement : accessibilité pour les personnes en situation de handicap
- L'accès aux ressources et activités proposées doit être gratuit ou proposé à un tarif raisonnable quand il s'agit d'initiative nécessitant une contrepartie financière

Évaluation des Projets

Les projets seront soumis au Jury avec un document présentant les initiatives de manière identique afin d'aider à une évaluation objective des projets candidats.

La liste définitive des candidats et des catégories sera connue de l'organisateur et communicable au Jury en Février une fois l'ensemble des candidatures reçues et analysées. Cette liste restera confidentielle, l'initiative visant à encourager et non à décourager les bonnes volontés.